



DELIBERATIONS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2023 :

1. Affaires administratives et financières

- 1-1 Approbation de l'accord transactionnel entre HYUNDAI MOTOR FRANCE, G.C.A. Saint-Lô, et le SDIS de la Manche
- 1-2 Pacte capacitaire – Demande de financement
- 1-3 Ancien centre d'intervention et de secours de CERISY LA SALLE – Retour de biens mis à disposition par la Commune de Cerisy-la-Salle
- 1-4 Convention de mise à disposition des équipements sportifs extérieurs de la MFR de Valognes

2. Ressources humaines

- 2-1 Tableau des effectifs – PATS – Transformation de postes
- 2-2 Tableau des effectifs – SPP – Transformation de postes
- 2-3 Tableau des effectifs – PATS - Emploi d'un informaticien à temps complet

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du 1^{er} Juin 2023.

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 31 mai 2023

Le Président du Conseil d'administration du service
départemental d'incendie et secours

Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 mai 2023 à 14 heures, au centre départemental de formation des services d'incendie et de secours de la Manche, ZA Le Fleurion à LE DEZERT, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 11 mai 2023

Etaient présents : Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, M. MACE

Etaient excusés : Mme NOUVEL, M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-1

Objet : Approbation de l'accord transactionnel entre HYUNDAI MOTOR FRANCE, G.C.A. Saint-Lô, et le SDIS de la Manche.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1424-1 et suivants et les articles R. 1424-1 et suivants ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

• **DECIDE** d'approuver l'accord transactionnel entre HYUNDAI MOTOR FRANCE, G.C.A. Saint-Lô, et le SDIS de la Manche.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 mai 2023 à 14 heures, au centre départemental de formation des services d'incendie et de secours de la Manche, ZA Le Fleurion à LE DEZERT, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 11 mai 2023

Etaient présents : Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, M. MACE

Etaient excusés : Mme NOUVEL, M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-2

Objet : Pacte capacitaire – Demande de financement

Vu la démarche des pactes capacitaires initiée par l'État en 2019 ;

Vu la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite loi Matras ;

Vu l'article L.742-11-1 au code de la sécurité intérieure prévoyant la conclusion d'une convention intitulée « pacte capacitaire » entre l'État, les collectivités territoriales et les services d'incendie et de secours, afin de répondre aux fragilités capacitaires face aux risques particuliers, à l'émergence et à l'évolution des risques complexes ;

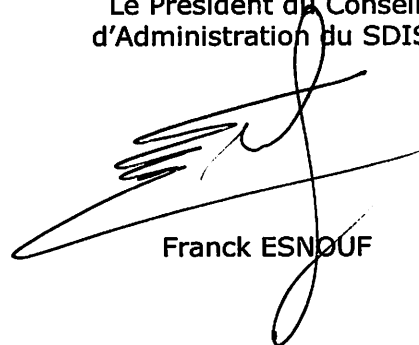
Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer du 31 janvier 2023, publiée le 20 mars 2023 relative à la mise en œuvre des pactes capacitaires en 2023 ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'investissement,
- **APPROUVE** le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de co-financement.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 mai 2023 à 14 heures, au centre départemental de formation des services d'incendie et de secours de la Manche, ZA Le Fleurion à LE DEZERT, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 11 mai 2023

Etaient présents : Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, M. MACE

Etaient excusés : Mme NOUVEL, M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-3

Objet : Ancien centre d'intervention et de secours de Cerisy-la-Salle – Retour de biens mis à disposition par la Commune de Cerisy-la-Salle

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de la commune de Cerisy-la-Salle datant de l'année 1999, mettant à disposition du SDIS les biens immeubles nécessaires au fonctionnement des services d'incendie et de secours situés dans l'enceinte du centre de secours de Cerisy-la-Salle ;

Cette convention n'a pas été retrouvée ;

Considérant que suite à la construction du nouveau centre de secours de Cerisy-la-Salle, le SDIS n'occupe plus ces locaux mis à disposition par la commune de Cerisy-la-Salle depuis le 24 Juin 2017 ;

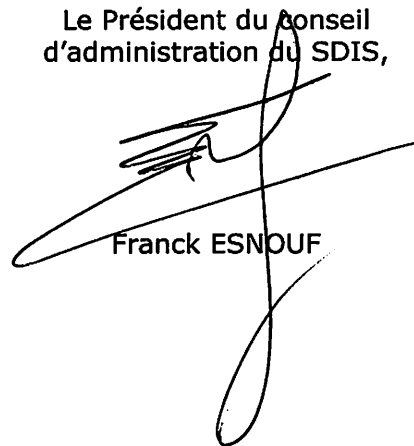
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à engager les démarches pour procéder au retour de l'ensemble des biens ci-dessous dans le patrimoine de la commune de Cerisy-la-Salle :

Numéro d'inventaire	Libellé	Date d'acquisition	Montant	Durée d'amortissement	Montant des amortissements	Valeur nette comptable
12CERISYLASALLE	TRAVAUX CS CERISY LA SALLE	03/02/2012	12 519,44	30	3 753,00	8 766,44
2008-2530/CERISY	Travaux CIS Cerisy (régie)	19/02/2008	453,80	30	224,00	229,80
ANT212015	_CS CERISY AMENAGEMENTS	01/01/2000	1 852,17	Pas d'amortissement		

Certifié exécutoire
Le Président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 mai 2023 à 14 heures, au centre départemental de formation des services d'incendie et de secours de la Manche, ZA Le Fleurion à LE DEZERT, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 11 mai 2023

Etaient présents : Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, M. MACE

Etaient excusés : Mme NOUVEL, M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-4

Objet : Convention de mise à disposition des équipements sportifs extérieurs de la MFR de Valognes

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention entre le SDIS de la Manche et la MFR de Valognes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,

Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 mai 2023 à 14 heures, au centre départemental de formation des services d'incendie et de secours de la Manche, ZA Le Fleurion à LE DEZERT, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 11 mai 2023

Etaient présents : Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, M. MACE

Etaient excusés : Mme NOUVEL, M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 2-1

Objet : Tableau des effectifs – PATS – Transformations de poste

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

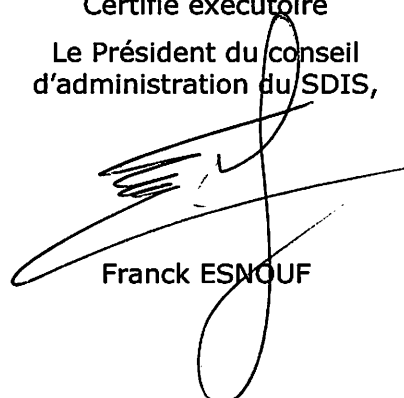
Vu le tableau des effectifs ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de transformer 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe en 2 postes d'adjoints techniques, à temps complet, au 1^{er} mai 2023.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Certifié exécutoire
Le Président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 mai 2023 à 14 heures, au centre départemental de formation des services d'incendie et de secours de la Manche, ZA Le Fleurion à LE DEZERT, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 11 mai 2023

Etaient présents : Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, M. MACE

Etaient excusés : Mme NOUVEL, M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 2-2

Objet : Tableau des effectifs – SPP – Transformations de poste

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DECIDE** de transformer 2 postes de sergent en 2 postes d'adjudant, à temps complet, au 1^{er} mai 2023.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Certifié exécutoire
Le Président du conseil
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 24 mai 2023 à 14 heures, au centre départemental de formation des services d'incendie et de secours de la Manche, ZA Le Fleurion à LE DEZERT, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 11 mai 2023

Etaient présents : Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, M. MACE

Etaient excusés : Mme NOUVEL, M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 2-3

Objet : Tableau des effectifs – PATS - Emploi d'informaticien à temps complet

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019, relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

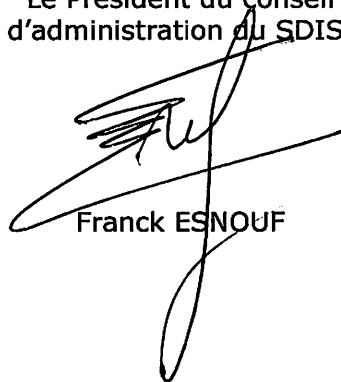
Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confirmer un emploi d'informaticien à temps complet, en qualité d'emploi permanent et de lui verser une rémunération établie par référence aux grilles du cadre d'emploi des techniciens territoriaux (indice brut de départ 389, indice brut terminal 707), à laquelle s'ajouteront les éventuelles primes et indemnités afférentes à ce grade,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au recrutement d'un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des techniciens (catégorie B), et relevant des grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe ou technicien principal de 1^{ère} classe,

- **AUTORISE** à ce que ce poste soit pourvu, le cas échéant, par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF